

Huile et pétrole

Comme par le passé, le gouvernement exige d'immenses pouvoirs, des pouvoirs beaucoup plus considérables que ne le veulent les circonstances, et demande l'acquisition permanente de ces pouvoirs. Ce serait déjà mal de la part de n'importe quel gouvernement, mais quand cela vient du gouvernement actuel et du ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), les Canadiens ont bien raison de craindre les conséquences. Je dirai à la Chambre que ce projet de loi, qui suit de près le budget de mai, suscite la méfiance et la contestation des provinces productrices. Cette mesure n'est certainement conforme ni à l'esprit de l'accord conclu à la fin de mars ni à l'invitation du premier ministre à la bonne volonté, la compréhension, la collaboration et la générosité. Et ce genre de loi n'est certainement pas pour créer le climat de confiance, de collaboration et de bonne volonté indispensable si nous voulons satisfaire nos besoins à long terme en énergie.

Le bill C-32 que nous étudions aujourd'hui est un moyen de plus d'ébranler la confiance qui a peut-être déjà existé entre les provinces et le gouvernement fédéral. J'estime que l'article 22 de ce bill, prévoyant que le gouverneur en conseil peut s'entendre avec le gouvernement d'une province productrice pour fixer des prix mutuellement acceptables pour les diverses qualités et catégories de pétrole brut, est une pure farce.

● (1650)

L'article 36 rend le processus de consultation futile. L'article donnerait au gouvernement fédéral le pouvoir de répudier tout accord intervenu avec une province après entretiens ou consultation. En voilà une façon de négocier! Quel est ce chantage? Cette façon d'agir est essentiellement répréhensible et, de l'avis d'un grand nombre, elle porte atteinte à la position constitutionnelle des provinces. Le bill à l'étude est, de fait, l'un des instruments les plus radicaux de cession de pouvoir qu'on ait vu un gouvernement canadien se donner en temps de paix. Ni le premier ministre ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'ont donné à la Chambre et aux Canadiens une explication satisfaisante pour justifier la demande de ces pouvoirs extraordinaires.

Les Canadiens ont sûrement tous poussé un soupir de soulagement quand ils ont appris que les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada s'étaient mis d'accord. Comme le premier ministre l'a dit, ce ne fut pas facile. Je le cite:

Nous nous sommes efforcés de trouver des solutions qui tiendraient compte des aspirations légitimes des provinces productrices, de même que des besoins en énergie de tous les Canadiens, dans l'immédiat et à long terme.

Cette déclaration et les réflexions des premiers ministres provinciaux laissent voir qu'il y a eu des concessions de part et d'autre pour répondre, dans un avenir immédiat, ou du moins jusqu'en juin 1975, à tous les besoins des provinces, du gouvernement fédéral et, les derniers mais non les moindres, des exploitants. En parlant de la reconnaissance des «besoins en énergie de tous les Canadiens, dans l'immédiat et à long terme», le premier ministre laisse supposer que lui aussi entrevoyait un accord qui permettrait de continuer la recherche essentielle de pétrole et de gaz.

Entre la fin de mars et l'exposé budgétaire de mai, les choses ont changé. Un nouvel élément est apparu. J'aimerais que le gouvernement dise à la Chambre ce qu'il sait et comment il en est arrivé à ce qui n'est rien d'autre que le désaveu, l'annulation de l'accord de mars. Dans les dis-

cours qu'il a prononcés à travers le pays, le ministre des Finances (M. Turner) ne tarissait pas sur l'avidité des provinces qui ont haussé les redevances pour s'approprier ce qu'il appelle une part excessive des revenus fédéraux. Pourquoi donc le premier ministre n'a-t-il pas fait ressortir clairement cet aspect à la rencontre avec les premiers ministres le 27 mars? On n'a pas dit aux Canadiens que le premier ministre connaissait parfaitement le taux des redevances de l'Alberta quand s'est conclu l'accord avec les premiers ministres des provinces à la fin de mars. Pour ceux qui en doutent, voici un extrait du *Hansard* d'Alberta. Il s'agit d'une déclaration faite par le premier ministre de cette province le 31 octobre dernier:

Lors de ma première rencontre avec le premier ministre en mars 1974, je l'ai informé que le gouvernement de l'Alberta avait décidé et annoncerait bientôt, qu'il augmenterait les taux des redevances sur les hausses de prix de 65 p. 100 en moyenne pour les hausses portant le prix au-dessous du prix moyen actuel à la tête du puits, soit \$3.80 le baril.

J'ai aussi signalé au premier ministre que le taux moyen des redevances passerait de 22 p. 100 à 40 p. 100 de la production brute, que nous imposerions un taux plus bas, soit 28 p. 100, sur le pétrole nouveau et qu'à compter du 1^{er} avril, nous toucherions cette redevance en nature par l'intermédiaire de l'Alberta Petroleum Marketing Commission.

Le gouvernement fédéral a émis des réserves quant à la position que nous avons prise pour avoir accès aux différentes sources de revenu du pays. J'ai pris note de ces réserves et je me reporte, monsieur l'Orateur, en raison de leur importance, aux déclarations faites par le premier ministre à la Chambre des communes le jeudi 28 mars 1974, le lendemain de l'accord sur les prix du pétrole.

Le premier ministre de l'Alberta poursuit en citant la déclaration du premier ministre fédéral lors de l'annonce de cet accord:

Il était toutefois évident que les ressources canadiennes en pétrole étaient limitées. Il était évident que si nous voulions nous assurer les investissements énormes nécessaires pour avoir un approvisionnement suffisant pour l'avenir il nous faudrait nécessairement hausser le prix du pétrole au pays et que les provinces productrices surtout l'Alberta et la Saskatchewan, soient assurées d'un bénéfice équitable.

Le premier ministre a poursuivi:

Il a ajouté que le montant de \$6.50 irait entièrement aux provinces, à charge de le partager avec les sociétés comme il leur conviendrait, sans réserve bien sûr du droit du fédéral d'user, avec mesure de l'impôt fédéral sur les sociétés. A l'époque où il a déclaré cela, et au cours du mois d'avril, la situation était la suivante: le gouvernement fédéral—je crois que je devrais plutôt dire le 27 mars et au cours de la période qui a précédé cette date—le gouvernement fédéral, dis-je, était au courant de la structure que nous avions proposée pour les taux de redevances. Nous ne nous doutions pas que le gouvernement fédéral ne projetait de toucher, à l'encontre de l'esprit de la confédération, aux redevances provinciales qui, comme les premiers ministres l'ont dit, ont, traditionnellement, toujours été déductibles dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances et le premier ministre déclarent aux Canadiens que la détérioration des relations fédérales-provinciales et les repréailles contenues dans le budget du 6 mai sont imputables à l'augmentation des redevances provinciales sur le pétrole. Les députés qui douteraient encore de la position du gouvernement fédéral sur les redevances provinciales devraient lire les délibérations de la séance du 14 novembre 1973 du comité des prévisions budgétaires en général, alors que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu ceci à une question du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman):

Monsieur Saltsman, nous prévoyons que les provinces vont adopter des programmes modifiés de redevances, de manière à récupérer une part du moins de ce loyer économique à des fins provinciales. Voilà pourquoi le gouvernement de l'Alberta a notre entier appui quant aux changements qu'il envisage d'apporter à la loi sur les redevances. Il y a un an, nous étions d'avis que l'on y avait sous-estimé la possibilité de percevoir ces redevances. Nous constatons avec plaisir que le premier ministre de la province a changé d'avis et propose maintenant un